

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 13 avril 2023

DATE DE LA CONVOCATION

06 avril 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 9

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE*Séance du 13 avril 2023*

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-026-2023

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer l'avenant à la convention financière avec la commune de Muides-sur-Loire pour ajouter à leur participation au fonctionnement de la STEP à Saint-Dyé-sur-Loire, la prise en charge de l'avenant n°4 du contrat de prestation d'entretien Maintenance de l'Assainissement collectif de la CCGC

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°041-188-2012 en date du 12 novembre 2012, le Conseil communautaire a

autorisé la signature d'une convention pour définir les modalités de traitement des eaux usées rejetées par la commune de Muides-sur-Loire à la STEP intercommunale de Saint-Dyé-sur-Loire.

Après avoir constaté quelques dysfonctionnements dans les rejets en provenance de la commune de Muides-sur-Loire dans la STEP, et après un échange avec les élus de Muides-sur-Loire, il a été proposé que le prestataire de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif se charge de l'entretien et de la maintenance du réseau d'assainissement de la commune de Muides-sur-Loire à l'instar des communes du territoire de la CCGC.

Dans ce cadre, cette proposition a été soumise à la Direction Départementale des Territoires car la commune de Muides-sur-Loire ne fait pas partie de la CCGC.

Dans ce cadre, il est proposé d'ajouter un avenant n°1 à la convention initiale entre la commune de Muides-sur-Loire et la CCGC. Etant précisé que la prise en charge de la somme sera liée à l'avenant 4 du contrat de prestation de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- L'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention qui définit les modalités de traitement des eaux usées rejetées par la commune de Muides-sur-Loire à la STEP intercommunale de Saint-Dyé-sur-Loire tel que présenté en annexe 12 ;
- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°1 à la convention qui définit les modalités de traitement des eaux usées rejetées par la commune de Muides-sur-Loire à la STEP intercommunale de Saint-Dyé-sur-Loire tel que présenté en annexe 12 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Daniele DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT